Image not found or type unknown

Droit d'auteur sur une thèse

Par **ClementD**, le **28/11/2021** à **00:53**

Bonjour,

Je me pose la question suivante :

Quand on est doctorant en sciences (physique), sous contrat doctoral avec une université et/ou un laboratoire de recherche, je me demande qui détient les droits sur la thèse et les travaux réalisés par le doctorant ?

Par exemple, si le doctorant fait des découvertes scientifiques et/ou développe de nouveaux concepts originaux, est-ce qu'il conserve tous ses droits sur ses découvertes et son travail ou ses droits sont-ils cédés à l'université ou au laboratoire de recherche ?

S'il y a cession de droit, ce sont tous les droits qui sont cédés, ou uniquement certains types de droits ?

Par exemple, est ce que les travaux de l'étudiant peuvent être publiés sans son accord, est-ce que l'étudiant est libre de commercialiser ses recherches sans devoir rendre des comptes, etc ?

Merci beaucoup.

Par **Tisuisse**, le **28/11/2021** à **05:58**

Bonjour,

Tout dépend des accords passés avec votre labo. ou avec votre université. Vous devriez consulter un avocat spécialisé dans les droits d'auteurs, droits de la propriété littéraire ou artistique.

Par **ClementD**, le **04/12/2021** à **02:20**

D'accord, merci.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés